

Issy les Moulineaux, le 26 mars 2010

Monsieur Christophe PROVOT  
Hôtel de Ville  
47, rue du Général Leclerc  
92130 Issy les Moulineaux

Monsieur le Maire-Adjoint,

Vous avez bien voulu m'adresser de manière privilégiée par lettre recommandée AR du 11 mars 2010 le rapport d'enquête relatif à la révision du PLU concernant le site du « tri postal ». Je vous en remercie mais je pense que cette transmission aurait sans doute pu être remplacée avantageusement par une publication de ce rapport à l'attention de tous les citoyens sur le site internet de la ville comme le suggérait le commissaire enquêteur, page 73 de son rapport.

A la lecture de vos réponses aux préoccupations exprimées lors de l'enquête publique, il me semble subsister des incompatibilités entre d'une part la loi SRU et le PDU, et d'autre part les mesures envisagées dans la révision du PLU. Cela concerne notamment l'augmentation des surfaces autorisées dans la zone pour le stationnement dans les immeubles de bureaux.

Par ailleurs, vous indiquez que l'équilibre logements/bureaux se mesure au niveau de l'ensemble de la ville, mais vos réponses se limitent à l'évocation des ZAC immédiatement voisines (Chartreux ; Bords de Seine) en occultant la ZAC du Pont d'Issy et la ZAC Cœur de Ville où les projets actuels (voir <http://cartographie.issy.com>) de très grande ampleur montrent un déséquilibre très important.

Enfin je vous remercie d'avoir indiqué dans votre courrier la liste des équipements publics prévus dans la ZAC Bords de Seine. Toutefois, je me permets de vous rappeler que ces informations ne recouvrent pas l'ensemble des autres préoccupations qu'Actevi a exprimées sur le registre à l'occasion de la récente modification du PLU « ZAC Bords de Seine ».

Veillez agréer, Monsieur le Maire-Adjoint, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc Brison  
Président